

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration 27. 10. 2015 21. 10. 20 15 FO93 15 POZ 17

1. Intitulé du projet

Défrichement d'une parcelle boisée pour plantation de vignes

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GFR DOmaine de la Combe du Var

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Yuriv LOPATINSKYY

RCS / SIRET

5 1 7 7 9 1 8 3 6 0 0 0 1 1 1

Forme juridique GFR

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et mensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Surface de défrichement de 3,8849 hectares inférieure à Rubrique: 51 25 hectares. Sous-rubrique: a

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une parcelle boisée ayant subie un incendie il y a quelques années au milieu d'un domaine viticole afin de planter une nouvelle parcelle de vigne.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de défricher une parcelles boisée d'un domaine viticole afin de planter des vignes supplémentaires. Les parcelles voisines du projet sont déjà plantées en vigne et il reste encore des droits de plantation pour planter cette parcelle.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé manuellement dès l'autorisation acquise, idéalement durant l'hiver 2015-2016.

Les petits sujets et broussailles seront brûlés sur place, selon la réglementation en vigueur (respect des normes incendies).

Le dessouchage sera réalisé à la pelle juste après défrichement et les souches seront broyées puis évacuées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les vignes seront plantées après une préparation classique des terres qui sera idéalement réalisée pendant l'été 2016 : rippage puis labour afin d'extraire les racines des arbres, avant une fumure de fond selon les résultats des analyses de terre.

Aucune mise en forme du terrain n'est prévue.

Les vignes seront ensuite plantées au printemps 2017.

Les vignes seront conduites selon les principes de l'Agriculture Biologique comme les autres vignes du domaine.

dossier(s) d'autorisation(s).  Autorisation de défricheme		ère d'environnement devra être jointe au(x)
4.4.2 Précisez ici pour quelle procée  Autorisation de défrichemen	dure d'autorisation ce formulaire est rem nt	npli 🦸 🦸 💯
		opération - préciser les unités de mesure utilisées
- Superficie à défricher - Superficie de vignes à p	deurs caractéristiques	- 3,8849 hectares - 3,8849 hectares
Adresse et commune(s) d'implantation  Commune de LE MUY (83490) Lieu-dit: La Combe Parcelle cadastrée n° C 0096	Point de départ : Lo	ang. 6 ° 35 ' 49 " 88   Lat. 43 ° 28 ' 51 " 28 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: ang ° ' " Lat ° ' " ang ° ' " Lat ° ' "
	amme de travaux ?	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. \$	ensib	ilité env	ironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sois Quel est l'usage actuel des so	ols sur	le lieu c	le votre projet ?
Terrain boisé ayant été	é pard	couru į	par un incendie il y a quelques années
Existe-t-il un ou plusieurs doc concernés) réglementant l'oc	cumer	nts d'url tion des	panisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le  ou les règlements applicables à la zone du projet			ccupation des Sols de la commune de Le Muy, approuvé le 31 et révisé le 29/06/2009 : zone ND pour l'intégralité de la zone
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docum	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-o	, par to	ous may	vens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 11 (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		ZNIEFF de type II du Bois de Palayson et Terres Gastes (n° 83198100)
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\square$	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?  si oui, est-il prescrit ou	X		La commune de Le Muy est couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles qui est prescrit à la date du 26 mars 2014 pour l'aléas inondation. La parcelle souhaitant être défrichée n'est pas concernée par l'aléa inondation.  La sismicité de la zone est également jugée faible (zone 2) d'après l'arrêté préfectoral du 27/05/2014.
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		$\boxtimes$	
dans un site inscrit ou classé ?		$\square$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		- ZPS du Colle du Rouet (FR9312014)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
*	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\mathbf{X}$	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol où du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		$\boxtimes$	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

		1	1	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Consommation d'espace forestiers en faveur d'espaces agricoles
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de			Source de bruits dus aux machines agricoles, mais qui
Volsinage	bruit?	X		sont déjà présentes sur les vignes entourant la parcelle
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	concernée par le défrichement : importance faible.
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		$\square$	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux?		X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Modification du paysage mais avec une culture à impact paysager positif : la vigne.
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		La vigne qui doit être plantée nécessite de la main d'oeuvre : environ 0,3 ETP (Equivalent Temps Plein) pour 3,8849 ha.

	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?  Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
1	
	Au regard du formulaire, nous n'estimons pas qu'il soit nécessaire que notre projet fasse l'objet
	d'une étude d'impact : il concerne une surface raisonnable (moins de 5 hectares) situé dans une zone viticole connue pour la qualité de son terroir (parcelle voisine en cours de classement en AOP Côtes-de-Provence).
	Le projet a pour objectif la plantation de vignes pour une exploitation viticole de taille humaine
	(7,87 ha plantés actuellement) mais bénéficiant de droits de plantation sans terres qualitatives pour pouvoir les planter (des terres du domaine sont disponibles mais sur une plaine inondable).
A ZONOSTA CONTRACTOR	Aucun projet immobilier n'est envisagé, et les répercussions environnementales du projet sont très faibles, les vignes étant conduites en Agriculture Biologique.

	8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
pc	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le arties auxquelles elles se rattachent	s
35.	Objet	
		70 (2004) 1500s 1577 1578
	9. Engagement et signature	
Je d	certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X	o'
F	Fait à Le Muy le. 19/09/2015	
Sig	gnature	
		1